

DEC140139DERCI

Décision portant nomination de M. Philippe Roussignol, en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°DEC100148DAJ portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique.

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Philippe Roussignol, Directeur de Recherche, est nommé chargé de mission auprès du Président pour la Direction Europe de la Recherche et Coopération Internationale du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet le suivi de dossiers relatifs à l'Espace Européen de la Recherche.

Pour l'exercice de cette mission, M. Philippe Roussignol demeure affecté à l'UMR 8551, Ecole Normale Supérieure de Paris, Département de Physique, 24 rue Lhomond 75231 Paris Cedex 05.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, M. Philippe Roussignol percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation de Paris B.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président
Alain Fuchs